



SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 1 « Des Prés aux Vignes »

SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO

Sur convocation en date du 20 avril 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 1 se sont réunis le lundi 27 avril 2026 à Bligny-sur-Ouche, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Noël Mory, Président sortant de la CLE 1, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 80 communes qui composent ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs, Monsieur David Beaudoin (Aubigny-la-Ronce) et Monsieur Clément Fichet (Val-Mont), l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Jean-Noël Mory et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (59 délégués sur 80) et déclare la Commission Locale d'Énergie n° 1 installée dans ses fonctions. La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Jean-Noël Mory Président sortant de la CLE 1, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRESIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Énergie n° 1.

Fait acte de candidature :

Monsieur Jean-Noël Mory représentant la commune de Bouilland

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	59
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	59
Majorité absolue :	29

a obtenu :

Monsieur Jean-Noël Mory

voix

59

Jean-Noël Mory, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 1 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRESIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 1 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 1.

Fait acte de candidature :

Benjamin Leroux représentant de la commune d'Arnay-le-Duc

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	59
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	59
Majorité absolue :	29

a obtenu :

Benjamin Leroux

voix

59

Benjamin Leroux, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 1 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 1, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 1.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

ANTIGNY-LA-VILLE	Monsieur	Laurent	BERNOT
BOUZE-LES-BEAUNE	Monsieur	Cyril	DESCHAMPS
CHAUDENAY-LE-CHATEAU	Monsieur	Laurent	BROCARD
CHAZILLY	Monsieur	EDOUARD	AÏN
LACANCHE	Monsieur	François	COSTE
MEURSAULT	Monsieur	Christophe	BELLANG
NOLAY	Madame	Émilie	ALIF
VANDENESSE EN AUXOIS	Monsieur	François	DOS REIS
VIC-DES-PRES	Madame	Françoise	LAURENT
VOLNAY	Monsieur	Frédéric	NUDANT

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	59
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	59
Majorité absolue :	29

Tous les candidats ont obtenu 59 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n°1 :

ANTIGNY-LA-VILLE	Monsieur	Laurent	BERNOT
BOUZE-LES-BEAUNE	Monsieur	Cyril	DESCHAMPS
CHAUDENAY-LE-CHATEAU	Monsieur	Laurent	BROCARD
CHAZILLY	Monsieur	EDOUARD	AÏN
LACANCHE	Monsieur	François	COSTE
MEURSAULT	Monsieur	Christophe	BELLANG
NOLAY	Madame	Émilie	ALIF
VANDENESSE EN AUXOIS	Monsieur	François	DOS REIS
VIC-DES-PRES	Madame	Françoise	LAURENT
VOLNAY	Monsieur	Frédéric	NUDANT

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Le Président de la CLE 1, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

COLOMBIER	Monsieur	CORENTIN	LAVAUUVRE
ESSEY	Monsieur	Alexandre	GADRET
LA BUSSIÈRE	Monsieur	RUDY	NUSSBAUM
MELOISEY	Monsieur	Vincent	BOIREAU

SAINTE-SABINE	Monsieur	THIERRY	VIRELY
THURY	Monsieur	Pierre	GUIGON

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	59
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	59
Majorité absolue :	29

Tous les candidats ont obtenu 59 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n°1 :

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE 1

Le Président de la CLE 1

Le Vice-président de la CLE 1

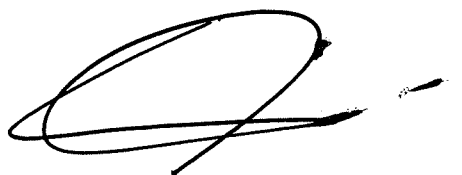
Jean-Noël Mory



Jean-Noël Mory



Benjamin Leroux



**SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 2 « Vignes, Pierres et Coteaux »
SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026
ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO**

Sur convocation en date du 21 avril 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 2 se sont réunis le lundi 28 avril 2026 à Morey-Saint-Denis, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Jacquenet, Président du SICECO, en l'absence de Jean-François Riot, Président sortant de la CLE 2, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 80 communes qui composent ladite Commission. Le Président certifie, en présence de deux scrutateurs, Monsieur Michel Roy (Gevrey-Chambertin) et Madame Christiane De La Grange (Morey-Saint-Denis), l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Jacques Jacquenet et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (45 délégués sur 62) et déclare la Commission Locale d'Énergie n° 2 installée dans ses fonctions. La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Jacques Jacquenet, Président, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Énergie n° 2.

Fait acte de candidature :

Monsieur Dominique Dupont représentant la commune de Brochon

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	46
	dont 1
	pouvoir
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	46
Majorité absolue :	24

ont obtenu :

Monsieur Dominique Dupont	46 voix	46
---------------------------	---------	----

Dominique Dupont, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 2 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 2 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 2.

Fait acte de candidature :

Madame Christiane De La Grange, représentante de la commune de Morey-Saint-Denis

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	46
	dont 1
	pouvoir
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	46
Majorité absolue :	24

ont obtenu :

Christiane De La Grange	46 voix	46
-------------------------	---------	----

Christiane De La Grange, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 2 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 2, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 2.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

CHAMBOEUF	Monsieur	Serge	CORVINO
CHAUX	Monsieur	Clément	GEVREY
CORGOLOIN	Monsieur	Stéphane	GUIGOT
GEVREY-CHAMBERTIN	Monsieur	Michel	ROY
MARIGNY-LES-REULLEE	Monsieur	Pierre	MARGEON
MESSANGES	Madame	Catherine	DAVADAN
PREMEAUX-PRISSEY	Monsieur	Dominique	LAMBERT
SAINT-BERNARD	Monsieur	Jean-Claude	GAILLARD
TAILLY	Monsieur	François	POLETTE
VOUGEOT	Madame	Sandrine	LARDY

Tous les candidats ont obtenu 46 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n°2 :

CHAMBOEUF	Monsieur	Serge	CORVINO
CHAUX	Monsieur	Clément	GEVREY
CORGOLOIN	Monsieur	Stéphane	GUIGOT
GEVREY-CHAMBERTIN	Monsieur	Michel	ROY
MARIGNY-LES-REULLEE	Monsieur	Pierre	MARGEON
MESSANGES	Madame	Catherine	DAVADAN
PREMEAUX-PRISSEY	Monsieur	Dominique	LAMBERT
SAINT-BERNARD	Monsieur	Jean-Claude	GAILLARD
TAILLY	Monsieur	François	POLETTE
VOUGEOT	Madame	Sandrine	LARDY

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Le Président de la CLE 2, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

COMBLANCHIEN	Monsieur	Serge	VIGOT
FUSSEY	Monsieur	Philippe	BOUDIER
MERCEUIL	Madame	Alexandra	MURE
TERNANT	Monsieur	Régis	DORLAND

VILLARS-FONTAINE	Monsieur	Georges	LORTON
VILLERS-LA-FAYE	Monsieur	Stéphane	Creuzet

Tous les candidats ont obtenu 46 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n°2 :

COMBLANCHIEN	Monsieur	Serge	VIGOT
FUSSEY	Monsieur	Philippe	BOUDIER
MERCEUIL	Madame	Alexandra	MURE
TERNANT	Monsieur	Régis	DORLAND
VILLARS-FONTAINE	Monsieur	Georges	LORTON
VILLERS-LA-FAYE	Monsieur	Stéphane	Creuzet

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet

Le Président de la CLE 2

Dominique Dupont

La Vice-présidente de la CLE 2



Christiane De La Grange



**SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 3 « CLE de l'Abbaye »
SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026
ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO**

Sur convocation en date du 22 avril 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 3 se sont réunis le lundi 29 avril 2026 à Villebichot, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Grappin, Président sortant de la CLE 3, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 23 communes qui composent ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs, Monsieur Max De La Tour d'Auvergne (Saulon-la-Chapelle) et Monsieur Philippe Moral (Saint-Philibert), l'exactitude de la liste des présences élargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Pascal Grappin et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (21 délégués sur 23) et déclare la Commission Locale d'Energie n° 3 installée dans ses fonctions. La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Grappin Président sortant de la CLE 3, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRESIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Energie n° 3.

Fait acte de candidature :

Monsieur Pascal Grappin représentant la commune de Villebichot

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	22
	dont 1
	pouvoir
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

a obtenu :

Monsieur Pascal Grappin

22 voix

22

Monsieur Pascal Grappin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 3 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 3 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 3.

Fait acte de candidature :

Lionel Houée, représentant la commune de Brazey-en-Plaine

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	22
	dont 1
	pouvoir
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

a obtenu :

Lionel Houée

22 voix

22

Lionel Houée, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 3 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 3, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 3.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

AISEREY	Madame	Sabrina	DUCHANNOY
ARGILLY	Monsieur	Antonio	COBOS
BARGES	Monsieur	André	DALLER
CHEVIGNY-EN-VALIERE	Madame	Marinette	JUNOT-CAPELLI
CORBERON	Monsieur	Maxime	CHARY
GERLAND	Monsieur	Francis	CHENOT
NOIRON-SOUS-GEVREY	Monsieur	Olivier	PIRAT
SAINT-PHILIBERT	Monsieur	Philippe	MORAL
SAULON-LA-RUE	Monsieur	Philippe	RUPIN
VILLY-LE-MOUTIER	Monsieur	Rudy	VADUREL

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :

22
dont 1
pouvoir

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :

0

Nombre de suffrages exprimés :

22

Majorité absolue :

12

Tous les candidats ont obtenu 22 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n°3 :

AISEREY	Madame	Sabrina	DUCHANNOY
ARGILLY	Monsieur	Antonio	COBOS
BARGES	Monsieur	André	DALLER
CHEVIGNY-EN-VALIERE	Madame	Marinette	JUNOT-CAPELLI
CORBERON	Monsieur	Maxime	CHARY
GERLAND	Monsieur	Francis	CHENOT
NOIRON-SOUS-GEVREY	Monsieur	Olivier	PIRAT
SAINT-PHILIBERT	Monsieur	Philippe	MORAL
SAULON-LA-RUE	Monsieur	Philippe	RUPIN
VILLY-LE-MOUTIER	Monsieur	Rudy	VADUREL

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Le Président de la CLE 3, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

CORCELLES-LES-CITEAUX	Madame	Samia	DJEMALI
SAULON LA CHAPELLE	Monsieur	Max	DE LA TOUR D'AUVERGNE
SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX	Madame	Florence	ZITO
THOREY-EN-PLAINE	Monsieur	Philippe	CATTEAU
ROUVRES-EN-PLAINE	Monsieur	Laurent	POST
BROINDON	Monsieur	Arnaud	ROYER

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :

22
dont 1
pouvoir

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :

0

Nombre de suffrages exprimés :

22

Majorité absolue :

12

Tous les candidats ont obtenu 22 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n°3 :

CORCELLES-LES-CITEAUX	Madame	Samia	DJEMALI
SAULON LA CHAPELLE	Monsieur	Max	DE LA TOUR D'AUVERGNE
SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX	Madame	Florence	ZITO
THOREY-EN-PLAINE	Monsieur	Philippe	CATTEAU
ROUVRES-EN-PLAINE	Monsieur	Laurent	POST
BROINDON	Monsieur	Arnaud	ROYER

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

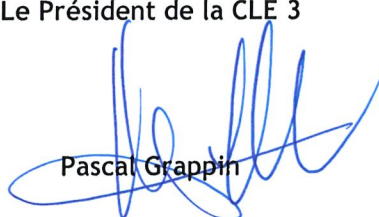
Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

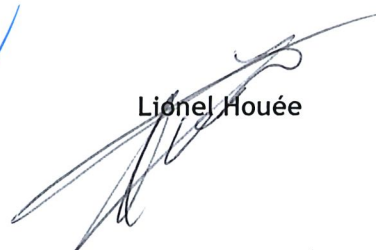
Le Président sortant de la CLE 3


Pascal Grappin

Le Président de la CLE 3


Pascal Grappin

Le Vice-président de la CLE 3


Lionel Houée

**SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 4 « Rivières et Plaines »
SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026
ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO**

Sur convocation en date du 23 avril 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 4 se sont réunis le lundi 30 avril 2026 à Binges, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hugues Antoine, Président sortant de la CLE 4, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 60 communes qui composent ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs, Monsieur Michel Jeandet (Belleneuve) et Monsieur Daniel Riandet (Izier), l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Hugues Antoine et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (37 délégués sur 61) et déclare la Commission Locale d'Énergie n° 4 installée dans ses fonctions. La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Hugues Antoine Président sortant de la CLE 4, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Énergie n° 4.

Fait acte de candidature :

Monsieur Hugues Antoine représentant la commune de Binges

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :

38
(dont 1
pouvoir)

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :

0

Nombre de suffrages exprimés :

38

Majorité absolue :

20

a obtenu :

Monsieur Hugues Antoine

38 voix

38

Hugues Antoine, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 4 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 4 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 4.

Fait acte de candidature :

René Kremer, représentant la commune de Bèze

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :

38
(dont 1
pouvoir)

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :

0

Nombre de suffrages exprimés :

38

Majorité absolue :

20

a obtenu :

René Kremer

38 voix

38

René Kremer, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 4 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 4, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 4.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

BELLENEUVE	Monsieur	Michel	JEANDET
CHAMBEIRE	Monsieur	SERGE	BERNARD
CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE	Monsieur	Didier	PRUDENT
CIREY-LES-PONTAILLER	Monsieur	Thierry	ROLLAND
ETEVAUX	Monsieur	Jonathan	THIERRY
JANCIGNY	Monsieur	Alain	GIARDINIERE
MARANDEUIL	Monsieur	Florian	CHAMBRIER DONNADIEU
MIREBEAU-SUR-BEZE	Monsieur	Bernard	HINSINGER
TART	Monsieur	Denis	JOLIET

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :

38
(dont 1
pouvoir)

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :

0

Nombre de suffrages exprimés :

38

Majorité absolue :

20

Tous les candidats ont obtenu 38 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, seuls 9 candidats se présentés et sont élus délégués titulaires de la CLE n° 4 :

BELLENEUVE	Monsieur	Michel	JEANDET
CHAMBEIRE	Monsieur	SERGE	BERNARD
CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE	Monsieur	Didier	PRUDENT
CIREY-LES-PONTAILLER	Monsieur	Thierry	ROLLAND
ETEVAUX	Monsieur	Jonathan	THIERRY
JANCIGNY	Monsieur	Alain	GIARDINIERE
MARANDEUIL	Monsieur	Florian	CHAMBRIER DONNADIEU
MIREBEAU-SUR-BEZE	Monsieur	Bernard	HINSINGER
TART	Monsieur	Denis	JOLIET

Il manque 1 délégué titulaire.

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Le Président de la CLE 4, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

BEIRE-LE-CHATEL	Monsieur	Emmanuel	DONICHAK
BEIRE-LE-FORT	Monsieur	Sébastien	PAROT
CHARMES	Madame	Michelle	KOCH
CUISEREY	Monsieur	Florian	NURDIN
HEUILLEY-SUR-SAONE	Monsieur	Emeric	CHARLOT
IZIER	Monsieur	Daniel	RIANDET

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :

38
(dont 1
pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés :

0

Majorité absolue :

38
20

Tous les candidats ont obtenu 38 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n°4 :

BEIRE-LE-CHATEL	Monsieur	Emmanuel	DONICHAK
BEIRE-LE-FORT	Monsieur	Sébastien	PAROT
CHARMES	Madame	Michelle	KOCH
CUISEREY	Monsieur	Florian	NURDIN
HEUILLEY-SUR-SAONE	Monsieur	Emeric	CHARLOT
IZIER	Monsieur	Daniel	RIANDET

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE 4

Le Président de la CLE 4

Le Vice-président de la CLE 4

Hugues Antoine

Hugues Antoine

René Kremer

**SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 5 « Les 3 Rivières »
SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026
ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO**

Sur convocation en date du 27 avril 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 5 se sont réunis le lundi 4 mai 2026 à Fontaine-Française, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Urbano, Président sortant de la CLE 5, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 43 communes qui composent ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs Monsieur Daniel Viardot (Clénay) et Madame Elodie Malbeau (Crécey-sur-Tille), l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Nicolas Urbano et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (32 délégués sur 44) et déclare la Commission Locale d'Energie n° 5 installée dans ses fonctions. La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Nicolas Urbano Président sortant de la CLE 5, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRESIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Energie n° 5.

Fait acte de candidature :

Nicolas Urbano représentant la commune de Fontaine-Française

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	33
	(dont 1
	pouvoir)
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

a obtenu :

Monsieur Nicolas Urbano

33 voix

33

Nicolas Urbano, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 5 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 5 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 5.

Fait acte de candidature :

Jean-Jacques Clerc, représentant la commune de Varois-et-Chaignot

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	33
	(dont 1
	pouvoir)
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

a obtenu :

Jean-Jacques Clerc

33 voix

33

Jean-Jacques Clerc, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 5 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 5, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 5.

Monsieur Ludovic Rochette quitte la réunion de CLE et donne pouvoir à Jean-Jacques Clerc, représentant la commune de Varois-et-Chaignot.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

CHAIGNAY	Monsieur	Gilles	BIANCONE
EPAGNY	Monsieur	Jean-Denis	STAIGER
GEMEAUX	Monsieur	Marc	CHAUTEMPS
LUX	Monsieur	Olivier	ANTOINE
MARSANNAY-LE-BOIS	Monsieur	Philippe	VEUILLET
REMILLY-SUR-TILLE	Monsieur	Nicolas	SAUNOIS
SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE	Monsieur	Eric	AVENTINO
SPOY	Monsieur	Raphaël	LEBOIS
VERNOIS LES VESVRES	Monsieur	Jean-Paul	TAILLANDIER
VILLEY-SUR-TILLE	Monsieur	Philippe	STEIB

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	33 (dont
	2
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	pouvoirs)
	0
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

Tous les candidats ont obtenu 33 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n°5 :

CHAIGNAY	Monsieur	Gilles	BIANCONE
EPAGNY	Monsieur	Jean-Denis	STAIGER
GEMEAUX	Monsieur	Marc	CHAUTEMPS
LUX	Monsieur	Olivier	ANTOINE
MARSANNAY-LE-BOIS	Monsieur	Philippe	VEUILLET
REMILLY-SUR-TILLE	Monsieur	Nicolas	SAUNOIS
SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE	Monsieur	Eric	AVENTINO
SPOY	Monsieur	Raphaël	LEBOIS
VERNOIS LES VESVRES	Monsieur	Jean-Paul	TAILLANDIER
VILLEY-SUR-TILLE	Monsieur	Philippe	STEIB

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Le Président de la CLE 5, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

CHAZEUIL	Monsieur	Didier	MAGNIERE
MARCILLY-SUR-TILLE	Monsieur	PEREIRA	EDMOND
SELONGEY	Monsieur	Philippe	BRUNOT
VERONNES	Monsieur	Dominique	MAIRE

Il manque 2 candidats.

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	33 (dont 2 pouvoirs)
Nombre de suffrages exprimés :	0
Majorité absolue :	33 17

Tous les candidats ont obtenu 33 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n° 5 :

CHAZEUIL	Monsieur	Didier	MAGNIERE
MARCILLY-SUR-TILLE	Monsieur	PEREIRA	EDMOND
SELONGEY	Monsieur	Philippe	BRUNOT
VERONNES	Monsieur	Dominique	MAIRE

Il manque 2 délégués suppléants.

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE 5



Nicolas Urbano

Le Président de la CLE 5



Nicolas Urbano

Le Vice-président de la CLE 5



Jean-Jacques Clerc

SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 6 « Seine et Ouche »

SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SICECO

Sur convocation en date du 28 avril 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 6 se sont réunis le mardi 5 mai 2026 à Salives, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Jacques Jacquenet, Président du SICECO, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 82 communes qui composent ladite Commission.

Le Président du SICECO certifie, en présence de deux scrutateurs, Monsieur Benigne Colson (Frenois) et Monsieur Charles Schneider (Salives), l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Le Président du SICECO et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (61 délégués sur 82) et déclare la Commission Locale d'Énergie n° 6 installée dans ses fonctions.

La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Le Président du SICECO, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président du SICECO, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Énergie n° 6.

Fait acte de candidature :

Monsieur Patrick Duthu représentant la commune de Saint-Martin-du-Mont

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	61
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	61
Majorité absolue :	31

a obtenu :

Monsieur Patrick Duthu

61 voix

61

Patrick Duthu, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 6 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRESIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 6 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 6.

Fait acte de candidature :

Gérard Verdreau, représentant la commune de Prâlon

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	61
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	61
Majorité absolue :	31

a obtenu :

Gérard Verdreau

61 voix

61

Gérard Verdreau, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 6 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 6, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 6.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

AVELANGES	Monsieur	Sylvain	REBEROL
COURTIVRON	Monsieur	Luc	BAUDRY
FLEUREY-SUR-OUCHE	Monsieur	Jean-Marc	MARCHAL
FRANCHEVILLE	Monsieur	Eric	COULAUD
FRENOIS	Monsieur	Bénigne	COLSON
MOLOY	Monsieur	Florian	PAQUET
PRENOIS	Monsieur	François	BOUDRY
SAINT-SEINE-L'ABBAYE	Monsieur	Patrick	MENELOT
SAULX-LE-DUC	Monsieur	Francis	PERDERISET
VILLOTTE-SAINT-SEINE	Monsieur	Damien	SOTTY

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	61
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	61
Majorité absolue :	31

Tous les candidats ont obtenu 61 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n° 5 :

AVELANGES	Monsieur	Sylvain	REBEROL
COURTIVRON	Monsieur	Luc	BAUDRY
FLEUREY-SUR-OUCHE	Monsieur	Jean-Marc	MARCHAL
FRANCHEVILLE	Monsieur	Eric	COULAUD
FRENOIS	Monsieur	Bénigne	COLSON
MOLOY	Monsieur	Florian	PAQUET
PRENOIS	Monsieur	François	BOUDRY
SAINT-SEINE-L'ABBAYE	Monsieur	Patrick	MENELOT
SAULX-LE-DUC	Monsieur	Francis	PERDERISET
VILLOTTE-SAINT-SEINE	Monsieur	Damien	SOTTY

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Le Président de la CLE 6, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

ANCEY	Monsieur	Benjamin	CURIE
AUBIGNY-LES-SOMBERNON	Monsieur	Cédric	DRAPPIER
GRENAND-LES-SOMBERNON	Madame	Ewa	KORNICKA

LERY	Monsieur	Christophe	LAMBERGET
TARSUL	Monsieur	Claude	ROBINEAU
VAUX-SAULES	Monsieur	Gilbert	GATTAUT

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	61
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	61
Majorité absolue :	31

Tous les candidats ont obtenu 61 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n°6 :

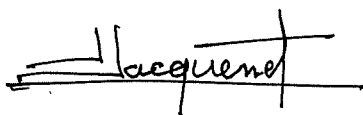
ANCEY	Monsieur	Benjamin	CURIE
AUBIGNY-LES-SOMBERNON	Monsieur	Cédric	DRAPPIER
GRENAND-LES-SOMBERNON	Madame	Ewa	KORNICKA
LERY	Monsieur	Christophe	LAMBERGET
TARSUL	Monsieur	Claude	ROBINEAU
VAUX-SAULES	Monsieur	Gilbert	GATTAUT

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet

Le Président de la CLE 6



Patrick Duthu

Le Vice-président de la CLE 6



Gérard Verdreau



SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 7 « Pays Châtillonnais »

SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO

Sur convocation en date du 29 avril 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 7 se sont réunis le mercredi 6 mai 2026 à Chamesson, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Fontaine, Président sortant de la CLE 7, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 107 communes qui composent ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs, Monsieur François Riotte (Chamesson) et Monsieur Didier Bapt (Marcenay), l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Claude Fontaine et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (73 délégués sur 108) et déclare la Commission Locale d'Energie n° 7 installée dans ses fonctions. La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Claude Fontaine Président sortant de la CLE 7, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Energie n° 7.

Fait acte de candidature :

Claude Fontaine représentant la commune de Villaine-en-Duesmois

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	73
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	73
Majorité absolue :	37

a obtenu :

Monsieur Claude Fontaine

73 voix

73

Claude Fontaine, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 7 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 7 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 7.

Fait acte de candidature :

François Riotte, représentant la commune de Chamesson

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	73
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	73
Majorité absolue :	37

a obtenu :

François Riotte

73 voix

73

François Riotte, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 7 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 7, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 7.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

BEAULIEU	Madame	Laurence	TOULOUSE
BELLENOD-SUR-SEINE	Madame	Valérie	BOUCHARD
BILLY-LES-CHANCEAUX	Monsieur	Jean-Pierre	CLERC
BREMUR-ET-VAUROIS	Madame	Laetitia	PROUIN
LAIGNES	Monsieur	JEAN-MICHEL	MARS
MARCENAY	Monsieur	Didier	BAPT
MAUVILLY	Monsieur	Alexandre	RAILLARD
NOD-SUR-SEINE	Monsieur	Dominique	BAYEN
SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX	Monsieur	Roland	DELHORME
SEMOND	Madame	Florence	BOUCHARD

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	73
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	73
Majorité absolue :	37

Tous les candidats ont obtenu 73 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n°°7 :

BEAULIEU	Madame	Laurence	TOULOUSE
BELLENOD-SUR-SEINE	Madame	Valérie	BOUCHARD
BILLY-LES-CHANCEAUX	Monsieur	Jean-Pierre	CLERC
BREMUR-ET-VAUROIS	Madame	Laetitia	PROUIN
LAIGNES	Monsieur	JEAN-MICHEL	MARS
MARCENAY	Monsieur	Didier	BAPT
MAUVILLY	Monsieur	Alexandre	RAILLARD
NOD-SUR-SEINE	Monsieur	Dominique	BAYEN
SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX	Monsieur	Roland	DELHORME
SEMOND	Madame	Florence	BOUCHARD

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Le Président de la CLE 7, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

AUTRICOURT	Monsieur	Thomas	VOLTERRANI
BAIGNEUX-LES-JUIFS	Monsieur	Ludovic	ROUECHE
CHAUME-LES-BAIGNEUX	Madame	Véronique	DURAND

GOMMEVILLE	Madame	Cindy	MILLET
SAINT-MARC-SUR-SEINE	Monsieur	Hervé	LENOBLE
SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE	Monsieur	Alexandre	LAMBERT

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	73
Nombre de suffrages exprimés :	0
Majorité absolue :	73
	37

Tous les candidats ont obtenu 38 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n°7 :

AUTRICOURT	Monsieur	Thomas	VOLTERRANI
BAIGNEUX-LES-JUIFS	Monsieur	Ludovic	ROUECHE
CHAUME-LES-BAIGNEUX	Madame	Véronique	DURAND
GOMMEVILLE	Madame	Cindy	MILLET
SAINT-MARC-SUR-SEINE	Monsieur	Hervé	LENOBLE
SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE	Monsieur	Alexandre	LAMBERT

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE 7



Claude Fontaine

Le Président de la CLE 7



Claude Fontaine

Le Vice-président de la CLE 7



François Riotte



SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 8 « Auxois Nord »

SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO

Sur convocation en date du 30 avril 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 8 se sont réunis le jeudi 7 mai 2026 à Semur-en-Auxois, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Jacquenet, Président sortant de la CLE 8, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 89 communes qui composent ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs, Madame Dominique Robin (Nesle-et-Massoult) et Madame Martine Eap-Dupin (Précy-sous-Thil), l'exactitude de la liste des présences émergée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Jacques Jacquenet et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (69 délégués sur 91) et déclare la Commission Locale d'Energie n° 8 installée dans ses fonctions. La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Jacques Jacquenet Président sortant de la CLE 8, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRESIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Energie n° 8.

Fait acte de candidature :

Eric Skladana représentant la commune de Marigny-le-Cahouet

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	69
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	69
Majorité absolue :	35

a obtenu :

Monsieur Eric Skladana

69 voix

69

Eric Skladana, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 8 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRESIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 8 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 8.

Fait acte de candidature :

Emeline Girard-Becq, représentant la commune de Semur-en-Auxois

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	69
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	35

a obtenu :

Emeline Girard-Becq

69 voix

69

Emeline Girard-Becq, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 8 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 8, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 8.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

ALISE-SAINTE-REINE	Madame	Dominique	LANBER
BRIANNY	Madame	Sylvia	GUITTON
FAIN-LES-MOUTIERS	Monsieur	Jérôme	PETIDENT
FORLEANS	Monsieur	Norbert	PERROT
MONTBARD	Monsieur	Martial	VINCENT
POUILLENAY	Madame	Agnès	LACHAT
PRECY-SOUS-THIL	Madame	Martine	EAP-DUPIN
THOSTE	Monsieur	Hervé	GUENEAU
TOUILLON	Monsieur	Gilles	GUYARD
VENAREY-LES-LAUMES	Monsieur	Alain	JEULIN

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	68
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	68
Majorité absolue :	35

Tous les candidats ont obtenu 68 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n°8 :

ALISE-SAINTE-REINE	Madame	Dominique	LANBER
BRIANNY	Madame	Sylvia	GUITTON
FAIN-LES-MOUTIERS	Monsieur	Jérôme	PETIDENT
FORLEANS	Monsieur	Norbert	PERROT
MONTBARD	Monsieur	Martial	VINCENT
POUILLENAY	Madame	Agnès	LACHAT
PRECY-SOUS-THIL	Madame	Martine	EAP-DUPIN
THOSTE	Monsieur	Hervé	GUENEAU
TOUILLON	Monsieur	Gilles	GUYARD
VENAREY-LES-LAUMES	Monsieur	Alain	JEULIN

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Le Président de la CLE 8, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

COURCELLES-LES-MONTBARD	Madame	Agnès	PALME
EPOISSES	Monsieur	Philippe	RENAULT
JAILLY-LES-MOULINS	Monsieur	Pierre	BRIGAND
MONTBARD	Monsieur	Marc	GALZENATI
NESLE-ET-MASSOULT	Madame	DOMINIQUE	ROBIN
VERREY SOUS SALMAISE	Monsieur	Bernard	BONVALOT

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	68
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	68
Majorité absolue :	35

Tous les candidats ont obtenu 68 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n°8 :

COURCELLES-LES-MONTBARD	Madame	Agnès	PALME
EPOISSES	Monsieur	Philippe	RENAULT
JAILLY-LES-MOULINS	Monsieur	Pierre	BRIGAND
MONTBARD	Monsieur	Marc	GALZENATI
NESLE-ET-MASSOULT	Madame	DOMINIQUE	ROBIN
VERREY SOUS SALMAISE	Monsieur	Bernard	BONVALOT

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE 8



Jacques Jacquenet

Le Président de la CLE 8



Eric Skladana

La Vice-présidente de la CLE 8



Emeline Girard-Becq

**SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 9 « Auxois Morvan »
SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026**

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SICECO

Sur convocation en date du 4 mai 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 9 se sont réunis le lundi 11 mai 2026 à Vitteaux, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Jacquenet, Président sortant de la CLE 9, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 76 communes qui composent ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs, Madame Patricia Gloria (Braux) et Monsieur Eric Rousseau (Saulieu), l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Jean-Marie Faivret et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (68 délégués sur 76) et déclare la Commission Locale d'Énergie n° 9 installée dans ses fonctions. La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Jean-Marie Faivret Président sortant de la CLE 9, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Énergie n° 9.

Font acte de candidature :

Monsieur Jean-Marie Faivret représentant la commune de Eguilly
Madame Christine Seguin-Voye représentant la commune de Vic-sous-Thil

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	70
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	2
Nombre de suffrages exprimés :	68
Majorité absolue :	35

ont obtenu :

Monsieur Jean-Marie Faivret	29 voix	29
Madame Christine Seguin-Voye	39 voix	39

Madame Christine Seguin-Voye, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Présidente de la Commission Locale d'Energie n° 9 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

La Présidente nouvellement élue est installée dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRESIDENT DE LA CLE

La Présidente de la CLE 9 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 9.

Fait acte de candidature :

Monsieur Michel Laibe, représentant la commune de Saint-Thibault

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	70
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	2
Nombre de suffrages exprimés :	68
Majorité absolue :	35

a obtenu :

Michel Laibe	68 voix	68
--------------	---------	----

Michel Laibe, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 9 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

La présidente de la CLE 9, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 9.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

CLAMEREY	Monsieur	François	MARTIN
DOMPIERRE-EN-MORVAN	Monsieur	Gilles	DESSEREY
FONTANGY	Monsieur	Gérard	BOUSSARD
GISSEY-LE-VIEIL	Madame	Chantal	CRIBLIER
MONT-SAINT-JEAN	Monsieur	Eric	NIEF
NAN-SOUS-THIL	Monsieur	Michel	VILLARMET
POUILLY-EN-AUXOIS	Monsieur	Christophe	PRIOUX
SAULIEU	Monsieur	Éric	ROUSSEAU
VILLY-EN-AUXOIS	Monsieur	Grégory	GARNIER
VITTEAUX	Monsieur	Michel	RAVAROTTO

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	70
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	70
Majorité absolue :	36

Tous les candidats ont obtenu 36 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n°9 :

CLAMEREY	Monsieur	François	MARTIN
DOMPIERRE-EN-MORVAN	Monsieur	Gilles	DESSEREY
FONTANGY	Monsieur	Gérard	BOUSSARD
GISSEY-LE-VIEIL	Madame	Chantal	CRIBLIER
MONT-SAINT-JEAN	Monsieur	Eric	NIEF
NAN-SOUS-THIL	Monsieur	Michel	VILLARMET
POUILLY-EN-AUXOIS	Monsieur	Christophe	PRIOUX
SAULIEU	Monsieur	Éric	ROUSSEAU
VILLY-EN-AUXOIS	Monsieur	Grégory	GARNIER
VITTEAUX	Monsieur	Michel	RAVAROTTO

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

La Présidente de la CLE 9, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

CENSEREY	Madame	Maryvonne	LAZZERINI
CHAILLY-SUR-ARMANCON	Monsieur	Franck	NICOLLEAU
CHAMPEAU EN MORVAN	Monsieur	David	BOUSSARD
LA MOTTE-TERNANT	Monsieur	Laurent	BULOT
LA ROCHE EN BRENIL	Monsieur	Philippe	SIMONOT
THOISY-LA-BERCHERE	Monsieur	Jean-François	FEVRE

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	70
Nombre de suffrages exprimés :	0
Majorité absolue :	70
	36

Tous les candidats ont obtenu 36 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n°9 :

CENSEREY	Madame	Maryvonne	LAZZERINI
CHAILLY-SUR-ARMANCON	Monsieur	Franck	NICOLLEAU
CHAMPEAU EN MORVAN	Monsieur	David	BOUSSARD
LA MOTTE-TERNANT	Monsieur	Laurent	BULOT
LA ROCHE EN BRENIL	Monsieur	Philippe	SIMONOT
THOISY-LA-BERCHERE	Monsieur	Jean-François	FEVRE

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE 9

La Présidente de la CLE 9

Le Vice-président de la CLE 9

Jean-Marie Faivret



Christine Seguin-Voye



Michel Laibe



SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 10 « Beaune » SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO

Sur convocation en date du 5 mai 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 10 se sont réunis le mardi 12 mai 2026 à Beaune, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Becquet, Président sortant de la CLE 10, qui accueille les délégués nouvellement désignés par la commune qui compose ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE 10 certifie, en présence de deux scrutateurs, Madame Carole BERNHARD et Monsieur François CHAMPION, l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Jean-Luc Becquet et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (10 délégués sur 12) et déclare la Commission Locale d'Énergie n° 10 installée dans ses fonctions. La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président).

Le Président du SICECO, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRESIDENT DE LA CLE

Le Président du SICECO, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Énergie n° 10.

Font acte de candidature :

Monsieur Stéphane Dahlen, représentant la commune de Beaune

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	10
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

A obtenu :

Monsieur Dahlen	voix	10
-----------------	------	----

Monsieur Dahlen ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 10 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 10 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 10.

Fait acte de candidature :

Monsieur Julien Dupont, représentant la commune de Beaune

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	10
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

a obtenu :

Monsieur Julien Dupont	voix	10
------------------------	------	----

Monsieur Julien Dupont, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 10 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 10, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 10.

Font acte de candidature :

Monsieur	Philippe	FALCE
Monsieur	Jean-François	CHAMPION
Monsieur	Baptiste	GUYOT
Madame	Juliette	PINGAT
Madame	Virginie	LONGIN
Monsieur	Geoffroy	BRUNEL
Madame	Anne-Valérie	DAMY
Monsieur	Jonathan	VION
Monsieur	Christophe	ZIMMER
Madame	Carole	BERNHARD

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	10
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Tous les candidats ont obtenu 10 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n° 10 :

Monsieur	Philippe	FALCE
Monsieur	Jean-François	CHAMPION
Monsieur	Baptiste	GUYOT
Madame	Juliette	PINGAT
Madame	Virginie	LONGIN
Monsieur	Geoffroy	BRUNEL
Madame	Anne-Valérie	DAMY
Monsieur	Jonathan	VION
Monsieur	Christophe	ZIMMER
Madame	Carole	BERNHARD

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE étant composée de 12 délégués qui sont tous délégués titulaires au Comité, aucun délégué suppléant ne peut être élu.

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE

Jean-Luc Bécquet

Le Président de la CLE 10

Stéphane DATHIEN

Le Vice-président de la CLE 10

Julien DUPONT

SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 11 « Val de Saône »

SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO

Sur convocation en date du 6 mai 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 11 se sont réunis le mercredi 13 mai 2026 à Losne, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Jacquenet, Président sortant de la CLE 11, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 53 communes qui composent ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs, Monsieur Alexandre Vesselle (Flagey-les-Auxonne) et Madame Stéphanie Moulin (Samerey), l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Patrice Béché et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (42 délégués sur 55) et déclare la Commission Locale d'Énergie n° 11 installée dans ses fonctions. La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Patrice Béché Président sortant de la CLE 11, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Énergie n° 11.

Font acte de candidature :

Monsieur Pascal Petot représentant la commune de Flammerans

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	40
1 abstention sur le vote	1
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	40
Majorité absolue :	21

a obtenu :

Monsieur Pascal Petot	voix	40
	voix	40

Pascal Petot, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 11 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRESIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 11 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 11.

Fait acte de candidature :

Monsieur Fabrice Bracquemond, représentant la commune de Grosbois-les-Tichey

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	40
1 abstention sur tous les votes	1
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	40
Majorité absolue :	21

a obtenu :

Monsieur Fabrice Bracquemond	voix	40
------------------------------	------	----

Fabrice Bracquemond, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 11 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 11, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 11.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

AUXONNE	Monsieur	Patrick	JOLY
ECHENON	Monsieur	Jean-Louis	SIMONNET
LABERGEMENT-LES-AUXONNE	Monsieur	Sébastien	PASTEUR
LECHATELET	Monsieur	Jean-Paul	CHAPUIS
LES MAILLYS	Monsieur	Pascal	OUDOT
LOSNE	Monsieur	Baptiste	BICHAT
MONTAGNY-LES-SEURRE	Monsieur	Lionel	MICHEA
PAGNY-LE-CHATEAU	Monsieur	Alain	BECQUART
TICHEY	Monsieur	François	VARIOT
VILLERS-LES-POTS	Monsieur	Mathias	CHOPARD

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	40
1 abstention sur tous les votes	1
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	40
Majorité absolue :	21

Tous les candidats ont obtenu 40 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n° 11 :

AUXONNE	Monsieur	Patrick	JOLY
ECHENON	Monsieur	Jean-Louis	SIMONNET
LABERGEMENT-LES-AUXONNE	Monsieur	Sébastien	PASTEUR
LECHATELET	Monsieur	Jean-Paul	CHAPUIS
LES MAILLYS	Monsieur	Pascal	OUDOT
LOSNE	Monsieur	Baptiste	BICHAT
MONTAGNY-LES-SEURRE	Monsieur	Lionel	MICHEA
PAGNY-LE-CHATEAU	Monsieur	Alain	BECQUART
TICHEY	Monsieur	François	VARIOT
VILLERS-LES-POTS	Monsieur	Mathias	CHOPARD

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Le Président de la CLE 11, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

CHAMPDOTRE	Monsieur	Duns-Scot	MUCKLOW
CHARREY-SUR-SAONE	Madame	Mélanie	TOUCHARD
ESBARRES	Monsieur	Lionel	BANDI
PONCEY LES ATHEE	Madame	Laure	POUSSOT
SAINT-JEAN-DE-LOSNE	Monsieur	Hervé	GAUTHIER
TILLENAY	Madame	Leslie	SCHOUMANN

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	41
1 abstention sur tous les votes	1
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	21

Tous les candidats ont obtenu 41 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n°11 :

CHAMPDOTRE	Monsieur	Duns-Scot	MUCKLOW
CHARREY-SUR-SAONE	Madame	Mélanie	TOUCHARD
ESBARRES	Monsieur	Lionel	BANDI
PONCEY LES ATHEE	Madame	Laure	POUSSOT
SAINT-JEAN-DE-LOSNE	Monsieur	Hervé	GAUTHIER
TILLENAY	Madame	Leslie	SCHOUMANN

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE 11

Le Président de la CLE 11

Le Vice-président de la CLE 11

Patrice Béché



Pascal Petot



Fabrice Bracquemond





SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 12 « Terres de Côte-d'Or »

SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO

Sur convocation en date du 12 mai 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 12 se sont réunis le lundi 18 mai 2026 à Dijon, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Baudry, Président sortant de la CLE 12, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 18 EPCI qui composent ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs, Monsieur Yves Courtot (EPCI Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche) et Monsieur Frédérick Drappier (EPCI Saulieu Morvan), l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Luc Baudry et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (21 délégués sur 27) et déclare la Commission Locale d'Énergie n° 12 installée dans ses fonctions.

La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Monsieur Luc Baudry Président sortant de la CLE 12, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Énergie n° 12.

Fait acte de candidature :

Monsieur Luc Baudry représentant l'EPCI Vallée de la Tille et de l'Ignon

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	21
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	11

a obtenu :

Monsieur Luc Baudry

21 voix 21

Luc Baudry, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 12 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 12 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 12.

Fait acte de candidature :

Monsieur Yves Courtot, représentant l'EPCI Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	21
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	11

a obtenu :

Yves Courtot

21 voix 21

Yves Courtot, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Energie n° 12 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 12, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 12.

Font acte de candidature pour les EPCI suivants :

GEVREY-CHAMBERTIN Nuits-Saint-Georges	Monsieur	Didier	TOUBIN
Mirebellois Fontenois	Monsieur	Didier	PETITJEAN
Norge et Tille	Monsieur	Patrick	MORELIERE
Pays Alesia et de la Seine	Monsieur	Denis	CHARLOT
Pays Arnay Liernais	Monsieur	Jean	DECOMBARD
Plaine dijonnaise	Monsieur	Jérôme	THEVENEAU
Plaine dijonnaise	Monsieur	Bernard	SOUBEYRAND
Rives de Saône	Madame	Lucie	FOURNIER BONNIN
Saulieu-Morvan	Monsieur	Frédéric	DRAPPIER
Tille et Venelle	Monsieur	Jean-Marie	MUGNIER

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	21
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	11

Tous les candidats ont obtenu 21 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n° 12 :

GEVREY-CHAMBERTIN Nuits-Saint-Georges	Monsieur	Didier	TOUBIN
Mirebellois Fontenois	Monsieur	Didier	PETITJEAN
Norge et Tille	Monsieur	Patrick	MORELIERE
Pays Alesia et de la Seine	Monsieur	Denis	CHARLOT
Pays Arnay Liernais	Monsieur	Jean	DECOMBARD
Plaine dijonnaise	Monsieur	Jérôme	THEVENEAU
Plaine dijonnaise	Monsieur	Bernard	SOUBEYRAND
Rives de Saône	Madame	Lucie	FOURNIER BONNIN
Saulieu-Morvan	Monsieur	Frédéric	DRAPPIER
Tille et Venelle	Monsieur	Jean-Marie	MUGNIER

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Monsieur François Riotte représentant l'EPCI Pays châillonnais arrive en cours de séance ; le nombre de votant est de 22.

Le Président de la CLE 12, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les EPCI suivants :

CAP VAL DE SAÔNE	Monsieur	Hugues	ANTOINE
FORETS SEINE SUZON	Monsieur	Jean Michel	BUGEON
MONTBARDOIS	Monsieur	Bernard	NICOLAS
PAYS CHÂTILLONNAIS	Monsieur	Claude	FONTAINE
PAYS CHÂTILLONNAIS	Monsieur	François	RIOTTE
RIVES DE SAÔNE	Monsieur	Sébastien	THEVENIN

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	22
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Tous les candidats ont obtenu 22 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n° 12 :

CAP VAL DE SAÔNE	Monsieur	Hugues	ANTOINE
FORETS SEINE SUZON	Monsieur	Jean Michel	BUGEON
MONTBARDOIS	Monsieur	Bernard	NICOLAS
PAYS CHÂTILLONNAIS	Monsieur	Claude	FONTAINE
PAYS CHÂTILLONNAIS	Monsieur	François	RIOTTE
RIVES DE SAÔNE	Monsieur	Sébastien	THEVENIN

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE 12



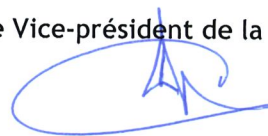
Luc Baudry

Le Président de la CLE 12



Luc Baudry

Le Vice-président de la CLE 12



Yves Coutot